



MAIRIE D'ALLAUCH
Piscine Municipale
Complexe Sportif
Pié d'Autry
13190 ALLAUCH
Tel : 04 86 67 46 05

FICHE D'INSCRIPTION / RÉINSCRIPTION
« BÉBÉS NAGEURS »
PISCINE MUNICIPALE D'ALLAUCH
OCTOBRE 2022 / JUIN 2023

PHOTO
(Obligatoire pour
les nouveaux
inscrits)
Pour les
réinscriptions
merci de
retourner la carte

Fiche d'inscription à remplir **entièrement** et à retourner
muni des pièces à fournir à **la piscine municipale** aux
dates d'inscriptions indiquées sur cette fiche

Vous souhaitez inscrire ou réinscrire votre enfant aux « Bébés Nageurs » de la piscine municipale d'Allauch, il suffit de remplir ce document et fournir les pièces demandées le jour des inscriptions à la piscine municipale. L'inscription définitive sera validée par le service des Sports selon les places disponibles. Tous dossier incomplet sera refusé, les factures non soldées aux dates demandées annuleront l'inscription.

Nous vous rappelons que tous renseignements faux sont passibles de poursuites

BÉBÉS NAGEURS : 6 mois à 5 ans

RÉINSCRIPTIONS (Merci de ramener l'ancienne carte)

LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 - De 9h à 15h30 (pour les Allaudiens et Extérieurs)

NOUVELLES INSCRIPTIONS

MARDI 13 SEPTEMBRE 2022 - De 9h à 15h30 pour les Allaudiens et les Extérieurs (sur liste d'attente)

INSCRIPTIONS EN COURS D'ANNEE

2^{ème} trimestre du 1^{er} janvier au 31 mars (Inscription 15 jours avant)

3^{ème} trimestre du 1^{er} avril au 30 juin (Inscription 15 jours avant)

Tarif 1 cours par semaine : 90 €/trimestre (Allaudiens) et 105 €/trimestre (Extérieurs)
L'heure du créneau sera déterminée selon le groupe attribué

Nom : Prénom :

Date de Naissance : / /

Adresse domicile :

Nom, Prénom Mère : Nom, Prénom Père :

] Portable mère :] Portable père :

@mail mère : @mail père :

PIECES À FOURNIR

- 1 Photo (ou ancienne carte) 1 Justificatif de domicile (moins de 3 mois)
 1 Certificat médical d'aptitude à la pratique de « bébés nageurs » (moins de 3 mois)
 1 Attestation d'Assurance Responsabilité Civile

Paiement par chèque à l'ordre du Régisseur Principal ou par carte bancaire sur l'espace famille <http://famille.allauch.com>

Les remboursements seront pris en compte pour les motifs ci-dessous et tout mois commencé est dû :
Maladie / accident / Déménagement / Mutation

Justificatifs indispensables à fournir : Certificat Médical ou justificatif du déménagement / Relevé d'Identité Bancaire

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'une personne dans une structure municipale.
Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service des Sports d'Allauch.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »